



# Assemblée générale

Soixantième session

## Première Commission

**17**<sup>e</sup> séance

Vendredi 21 octobre 2005, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Choi ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Points 85 à 105 de l'ordre du jour *(suite)*

#### **Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit hier, ma voix étant fatiguée, je demanderai à la Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Gabriela Martinic, de présider la présente séance. Je présiderai la réunion informelle qui doit commencer à midi.

*M<sup>me</sup> Martinic (Argentine), Vice-Présidente, assume la présidence.*

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Comme convenu, ce matin, la Commission tiendra d'abord un débat interactif informel sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Au cours de ce débat, la Commission entendra les exposés de deux invités. Avant d'entamer nos travaux d'aujourd'hui, je vais suspendre la séance afin que nous puissions tenir notre débat interactif informel.

*La séance, suspendue à 10 h 10, est reprise à 11 h 5.*

**M. Fraser** (Canada) (*parle en anglais*) : J'aimerais parler brièvement des activités du Canada

dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement.

Le Canada soutient depuis longtemps l'apport de la société civile, des universitaires et des organisations non gouvernementales (ONG) à la compréhension de nos défis en matière de désarmement et de non-prolifération et à la promotion de nos objectifs dans le secteur de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement. L'éducation en matière de désarmement est donc un élément clef de nos larges efforts dans ce domaine.

Pour souligner les connaissances et l'expertise acquises par les ONG et les milieux universitaires canadiens, Affaires étrangères Canada tient des consultations annuelles avec la société civile couvrant un éventail de sujets, comme les défis nucléaires et les nouveaux mécanismes de non-prolifération, la prolifération des missiles, les questions de contrôle et de défense, les armes chimiques et biologiques, les questions de vérification et de conformité, le programme de partenariat mondial et la sécurité spatiale. Nos délégations aux comités préparatoires et à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comptaient toutes des représentants de la société civile. Le Canada fournit des fonds aux ONG pour la tenue de consultations avec des spécialistes et appuie les efforts en vue d'obtenir la volonté permettant de garantir au public l'accès aux déclarations nationales et aux autres

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



documents émanant des réunions et des organismes de désarmement des Nations Unies.

Le Programme de recherche et d'information dans le domaine de la sécurité internationale (PRISI) d'Affaires étrangères Canada sert de point de convergence au Canada pour les travaux de recherche et d'évaluation concernant les questions de sécurité internationale, notamment la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement, la vérification et les mesures de confiance. Le Programme met à contribution les compétences du Ministère, les ressources d'autres ministères, un réseau d'experts issus des milieux universitaires et d'autres spécialistes œuvrant au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, en mars 2005, le PRISI a contribué à l'établissement du Canadian Centre for Treaty Compliance à l'Université Carleton, à Ottawa. Le Centre fera tout d'abord porter ses efforts sur les traités de contrôle des armements, de désarmement et de non-prolifération ayant trait aux armes de destruction massive. Des cours seront donnés et les chercheurs du Centre étudieront comment on surveille et vérifie l'application des traités. De plus, ils examineront les méthodes visant à encourager, à faciliter et à assurer le respect des traités. Le Centre donnera un appui à l'un des objectifs de la politique étrangère canadienne : la vérification de la mise en œuvre des régimes juridiques conçus pour réduire les menaces associées aux armes de destruction massive.

Une autre initiative importante du PRISI, l'année dernière, a été le lancement de stages dans le domaine de la sécurité internationale, stages qui visent à donner à des étudiants diplômés en affaires internationales la possibilité de mener des travaux importants sur des priorités de recherche du PRISI. Le Canada soutient la recherche indépendante effectuée par des étudiants diplômés. Il offre à cette fin plusieurs bourses de doctorat et de maîtrise, en collaboration avec le Simons Centre for Peace and Disarmament Studies de l'Université de la Colombie-Britannique. Le principal objectif est d'accroître les bourses offertes aux étudiants des cycles supérieurs effectuant des recherches sur le désarmement et la non-prolifération et de favoriser l'établissement de centres d'excellence dans ce secteur.

Plus récemment, en partenariat avec l'Association canadienne pour les Nations Unies, le Gouvernement

canadien a parrainé la production d'un module d'éducation en matière de désarmement s'adressant aux étudiants et aux enseignants dans l'enseignement secondaire. On peut voir le matériel pédagogique sur <www.unac.org>. Le module a été bien accueilli par les étudiants et les éducateurs et a été intégré aux grands programmes d'études provinciaux et territoriaux. Il ciblait, entre autres, les enseignants en période de formation.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Des délégations souhaitent-elles prendre la parole pour présenter des projets de résolution?

Puisque cela n'est pas le cas, nous en avons ainsi terminé avec la seconde phase des travaux de la Première Commission.

### **Programme de travail**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail et au calendrier de la Commission, la troisième phase de nos travaux – décisions sur tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points 85 à 105 de l'ordre du jour – commencera la semaine prochaine. À cet égard, j'attire l'attention des membres sur le texte de synthèse du Président contenu dans le document A/C.1/60/CRP.3, qui a été distribué à toutes les délégations.

Lundi, le 24 octobre 2005, la Commission entamera ses travaux en se prononçant sur les projets de résolution figurant dans le groupe 1, à savoir les armes nucléaires. À cet égard, je crois comprendre qu'un document établi à titre officieux et présentant la liste des projets de résolution prêts à être mis aux voix dans chacun des sept groupes a été distribué par le Secrétariat.

J'ai l'intention, avec la coopération des membres et sur la base des pratiques antérieures et des précédents, de passer aussi rapidement que possible d'un groupe à l'autre après la prise de décisions sur chaque groupe. Néanmoins, tout en respectant cette procédure, la Commission conservera une certaine souplesse. J'ai également l'intention de suivre le précédent créé lors des sessions antérieures, qui consiste à se prononcer sur tous les projets de résolution. Par conséquent, durant la phase consacrée à la prise de décisions sur chaque groupe individuel, les délégations auront d'abord la possibilité de présenter des projets de résolution sur tout groupe donné.

Un certain nombre de projets de résolution doivent encore être présentés. Je demanderais donc aux délégations qui entendent présenter les projets de résolution restants de bien vouloir le faire aussi brièvement que possible. En outre, les délégations qui souhaiteraient faire des déclarations générales ou des observations, autres qu'une explication de vote sur les projets de résolution relevant d'un groupe donné, pourront s'exprimer. Ensuite, les délégations auront la possibilité d'expliquer leur position ou leur vote dans le cadre d'une intervention récapitulative portant sur tous les projets de résolution et de décision appartenant à un groupe donné, et ce avant que la Commission se prononce sur tous les projets l'un après l'autre sans interruption. Autrement dit, les délégations auront l'occasion d'expliquer leur position ou leur vote d'une manière récapitulative sur tous les projets de résolution figurant dans le groupe donné sur lequel une décision est prise.

J'ai l'intention, avec la pleine coopération de la Commission, de suivre strictement cette procédure afin d'utiliser au mieux le temps et les ressources alloués à la Commission. C'est là un point auquel, j'en suis convaincue, tous les membres de la Commission souscrivent sans réserve. Par conséquent, je demande à toutes les délégations de respecter strictement cette procédure et d'éviter toute interruption lorsque les opérations de vote sur un groupe auront commencé. Lorsque la Commission se sera prononcée sur tous les projets de résolution ou de décision relevant d'un groupe donné, les délégations qui souhaiteront expliquer leur position ou leur vote après le vote pourront le faire. Cependant, comme pour les explications récapitulatives de vote avant le vote, les délégations sont priées une fois encore de présenter leurs explications ou leur position de manière récapitulative après le vote sur les projets de résolution respectifs du groupe donné pour lequel une décision aura été prise.

Je voudrais également préciser que, conformément au Règlement intérieur, les auteurs de projets de résolution ne pourront faire aucune déclaration au titre des explications de vote, que ce soit avant ou après la prise de décisions. Ils pourront

néanmoins faire des déclarations générales au début de la séance sur un groupe donné.

Pour éviter tout malentendu, je demande instamment aux délégations qui souhaitent demander un vote enregistré sur un projet de résolution donné de bien vouloir informer le Secrétariat de leur intention aussi rapidement que possible avant que la Commission ne commence à se prononcer sur chaque groupe individuel.

Enfin, s'agissant du report de la prise de décisions sur un projet de résolution donné, je demande aux délégations d'informer le Secrétariat à l'avance, au moins un jour avant la prise de décision sur le projet de résolution. Cependant, tous les efforts devraient être faits pour éviter de recourir à un report de la prise de décisions.

Afin de s'assurer que chaque délégation comprend pleinement la procédure engagée pendant la phase de prise de décisions, le Secrétariat a préparé une notice semblable à celle distribuée l'an dernier sur les règles régissant la prise de décisions sur les projets de résolution. Je crois comprendre que ce document a déjà été distribué ce matin.

Je voudrais également rappeler à la Commission qu'une fois que nous nous serons prononcés sur tous les projets de résolution ou de décision relatifs au désarmement, il nous faudra encore prévoir le temps nécessaire pour examiner le projet de résolution sur la question de l'Antarctique et prendre une décision sur ledit projet de résolution. La Commission devra également envisager d'examiner son programme de travail provisoire pour la soixante et unième session et de prendre une décision sur ledit programme de travail.

J'ai l'intention, avec l'assentiment de la Commission, de suivre la procédure que je viens d'énoncer pour la troisième et dernière phase de nos travaux. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souscrit à la procédure que je viens d'énoncer.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 11 h 20.*